

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-798273

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 11423 Société : RAM			
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ANABIL LOUKET
Nom & Prénom : ANABIL LOUKET RAM			
Date de naissance : 1972			
Adresse : LIBNY AOUN			
Tél. : 0662 64 13 93 Total des frais engagés : Dhs			

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
28 AVR. 2023			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : MOUAKKIR DEITSOU			
Age : 1981			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Sén. Mostarib Oulmo - Laryngologie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 120, 8th Moulay Ismaïl 1er arrondissement Casablanca			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
02 MAI 2023			
Le : 02 MAI 2023			
Signature de l'adhérent(e) : A. BOUZACHANE			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Paiement des Actes
28 AVR. 2023	C3 Aut. je		3000.00 600.00	INPE INP : 091157057 Pr Mostafa DETSOULI Otorhinolaryngologie Dr. Hay Idriss 1er

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Docteur Mostafa DETSOULI

Professeur d'oto-rhino-laryngologie

Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca

Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.

Diplômé de Cancérologie O.R.L.



الدكتور مصطفى دتسولي

أمراض الأذن، الأنف، الحنجرة وجراحة الوجه

أستاذ جامعي بكلية الطب سابقا

شهادة تشخيص وعلاج سرطان الحلق والأذن والحنجرة

Casablanca, le 28 AVR. 2023 الدار البيضاء، في

FACTURE :

Nom-Prénom : MOUAKKIL HANANE

Examen : CONSULTATION+AUDIOGRAMME

Montant : 300,00 DH+600,00 DH

TOTAL : 900,00 DH

Pr. M .DETSOULI

*Pr Mostafa DETSOULI
Otorhinolaryngologie
120, Bd Moulay Idriss 1^{er}
Casablanca - Tél. 0522 86 31 31*

120, Bd. Moulay Idriss 1^{er}, 4^{ème} étage - 20 000 Casablanca

Tél. : 05 22 86 13 13 / 86 31 31 - Fax : 05 22 86 58 27 - E-mail : detsouli@hotmail.com

JANE

Naissance: 22/06/1981

Jrt: 28/04/2023

Docteur Mostapha DETSOULI

Professeur d'oto-rhino-laryngologie

Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca

Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.

Diplômé de Cancérologie O.R.L.

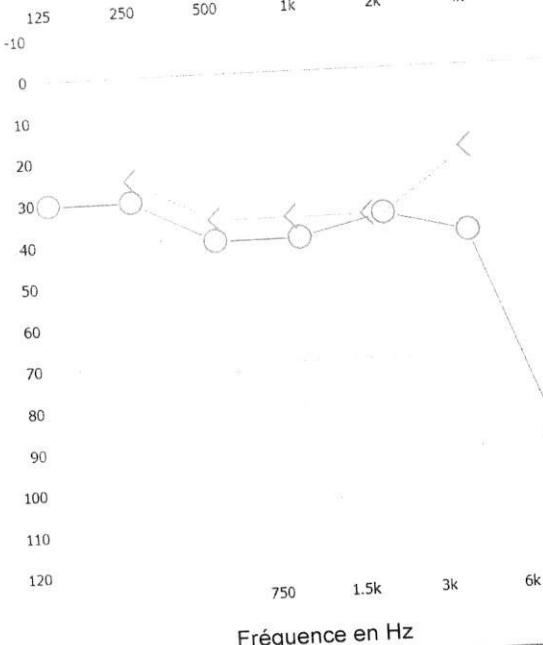
OTOsuite™



aires du rapport:

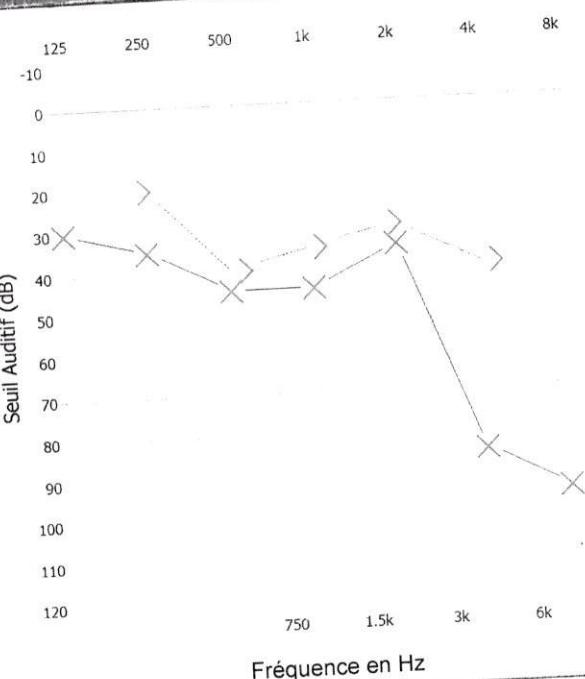
CA: Supra-Aural, CO: B71

DROITE (28/04/2023)



CA: _____
CO: _____

CA: Supra-Aural, CO: B71
GAUCHE (28/04/2023)



CA: _____
CO: _____

Multi Weber

250 500 750 1k 1,5k 2k 3k 4k

PTA (dB HL) / IA (%)

	CA	CO	IA
D	38	35	
G	41	35	

Légende

G	D	Masqué
X	O	CA
S	+	CO
S	-	CL
M	M	MCL
U	U	UCL
*	*	NR
PTA	CA: 500, 1k, 2k	
	CO: 500, 1k, 2k	
	Méthode	
	Aud:	

Signé par:

Professeur Mostapha DETSOULI
Otorhino - Laryngologie
120, Bd. Moulay Idriss 1er
Casablanca
Maroc
2023